

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1^{er} février 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-02-01-028

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2016

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2016
- 100-7 Site web – Résultats de la demande de prix

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - A- Rapport annuel d'activités pour l'année 2015 – An 4
- 200-3 Acquisition de trois habits de combat et fourniture incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Demande de subvention 2016 pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Travaux de réparation du régulateur de vitesse du dégrilleur
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2016
- 600-3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 283
- 600-4 Avis de motion – Ajout d'usage conditionnel – Secteur de la zone F-136

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle municipale

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

M.B. 2016-02-01-029

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en modifiant le montant inscrit à la résolution M.B.2016-01-11-009 pour 29 955.05\$ au lieu de 29 805.05\$.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de janvier 2016.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2016-02-01-030

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016, pour un montant total de 5 368.24 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2016

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2016-02-01-031

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2016 pour un montant total de 114 257.29 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, reprend son siège à la table du conseil.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2016

M.B. 2016-02-01-032

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2016 pour un montant de 48 208.23 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Site Web – Résultats de la demande de prix

M.B. 2016-02-01-033

Considérant la recherche effectuée par la directrice générale concernant les sites Web des municipalités de la MRCVG;

Considérant qu'il n'existe qu'une seule firme reconnue pour la création de site Web dans la région;

Considérant qu'il sera possible que les mises à jour du site soient effectuées par le personnel municipal;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de retenir les services de la firme Sogecom.com pour la création d'un nouveau site Web pour la municipalité de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de janvier 2016.

200-2 **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

A- Rapport annuel d'activités pour l'année 2015 – An 4

M.B. 2016-02-01-034

Considérant que conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Carle, a déposé le rapport annuel pour l'année 2015 pour adoption par le conseil;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu :

Que ce conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Bouchette pour l'année 2015 et l'adopte tel que déposé;

Qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

200-3 **Acquisition de trois habits de combat et fourniture incendie**

M.B. 2016-02-01-035

Considérant la nomination de trois nouveaux pompiers volontaires lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

Considérant l'inscription de ces trois pompiers volontaires à la formation Pompier I lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 janvier 2015;

Considérant l'obligation d'acheter des habits de combat complets pour ces trois nouveaux pompiers volontaires;

Considérant qu'il est aussi nécessaire de procéder à l'acquisition d'une crépine flottante de 4 pouces pour la nouvelle pompe portative achetée en décembre 2015;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser l'acquisition pour le service de sécurité incendie de trois habits de combat complets (habit, bottes, cagoule et casque) et une crépine flottante de 4 pouces pour la nouvelle pompe portative. Ces dépenses seront imputées au poste « Immobilisations – Incendie » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Demande de subvention 2016 pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

M.B. 2016-02-01-036

Considérant que des travaux de réfection et d'amélioration sont nécessaires sur certains chemins de la municipalité;

Considérant que pour l'année 2016, les membres du conseil municipal jugent nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la rue Principale, section nord;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le maire Réjean Major, pour présenter une demande de subvention d'un montant de 50 000\$ à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau, pour des travaux de réfection de la section nord de la rue Principale et ce, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau local municipal (PAARRM).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Travaux de réparation du régulateur de vitesse du dégrilleur

M.B. 2016-02-01-037

Considérant la problématique survenue en janvier 2016 à l'usine d'épuration, soit une défectuosité du régulateur de vitesse du dégrilleur;

Considérant la nécessité de procéder en urgence à des travaux de remplacement de la pièce défectueuse;

Considérant la décision prise par la direction générale à l'effet d'autoriser la dépense;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'entériner la décision prise par la directrice générale et d'autoriser le remplacement du régulateur de vitesse du dégrilleur à l'usine d'épuration. Cette dépense d'un montant de 2565\$ plus taxes plus les frais de main d'œuvre sera imputée au poste « Entretien réparation usine » (02-414-00-522).

Adoptée à l'unanimité

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

M.B. 2016-02-01-038

Considérant la résolution M.B. 2015-02-02-044 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 2 février 2015 et mandatant le service de génie municipal de la MRCVG en vue de procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Considérant que cette mise à jour est nécessaire pour toute demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant le plan d'intervention déposé par le service de génie municipal de la MRCVG à la direction générale le vendredi 29 janvier 2016;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser l'envoi du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, plan préparé par le service de génie municipal de la MRCVG, au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2016**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de janvier 2016 sont déposées.

600-3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 283

Première proposition

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin d'ajouter l'usage h8 « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements » aux usages déjà permis dans la zone U-202

- ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, afin d'ajouter l'usage h8 « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements » et ce, aux usages déjà permis dans la zone U-202;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1^{er} février 2016;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 283 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d'usage

2.1 - Usage «Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8)

L'usage «Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8) est ajouté aux usages permis dans la zone U-202.

Article 3 – Définition de l'usage

3.1 - Usage « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8) est défini comme suit :

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels contenant de trois (3) à cinq (5) logements répartis sur au plus de deux (2) étages avec entrées communes ou séparées.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Deuxième proposition

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de ne pas adopter le deuxième projet de règlement numéro 283.

Le maire demande le vote sur la deuxième proposition

Résultats du vote

Pour la résolution	3 conseillers
Contre la résolution	3 conseillers

Le maire vote contre cette deuxième proposition.

La première proposition est donc adoptée à la majorité comme suit :

M.B. 2016-02-01-039

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin d'ajouter l'usage h8 « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements » aux usages déjà permis dans la zone U-202

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, afin d'ajouter l'usage h8 « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements » et ce, aux usages déjà permis dans la zone U-202;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1^{er} février 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 283 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d’usage

2.1 - Usage «Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8)

L’usage «Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8) est ajouté aux usages permis dans la zone U-202.

Article 3 – Définition de l’usage

3.1 - Usage « Habitation multifamiliale isolée de 3 à 5 logements» (h8) est défini comme suit :

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels contenant de trois (3) à cinq (5) logements répartis sur au plus de deux (2) étages avec entrées communes ou séparées.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

600-4 Avis de motion – Ajout d’usage conditionnel – Secteur de la zone F-136

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, annonce ce 1^{er} février 2016, qu’un projet de règlement sera déposé lors d’une prochaine séance de conseil en vue d’adopter un règlement d’ajout d’usage conditionnel « Maison de pension touristique » dans un secteur de la zone F-136.

Conseillère au siège numéro 4
Karo Poirier

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Acquisition d’un réfrigérateur pour la salle municipale

M.B. 2016-02-01-040

Considérant que le réfrigérateur présent dans la salle municipale est défectueux;

Considérant que cet équipement est très utile et nécessaire pour les utilisateurs de la salle municipale;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur pour la salle municipale. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Équipements » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Aide à la bibliothèque – Remplacement occasionnel de la responsable

M.B. 2016-02-01-041

Considérant la demande de la responsable de la bibliothèque municipale, Chantal Leblanc;

Considérant que cette demande consiste à procéder à l'embauche d'une remplaçante lors d'absences occasionnelles;

Considérant que Louiselle Labarre, est disponible pour effectuer ces remplacements;

Considérant que cette personne offre déjà ses services à la bibliothèque et ce, de façon bénévole;

En conséquence, sur la proposition Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'embauche de Louiselle Labarre pour effectuer du remplacement à la bibliothèque lors d'absences occasionnelles de la responsable Chantal Leblanc. Il est aussi résolu que madame Labarre soit rémunérée pour les heures effectuées pour ces remplacements.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande d'aide – Exploitation d'un restaurant dans la municipalité de Messines

Note au procès-verbal

Les membres du conseil conviennent de répondre négativement à la demande présentée, demande visant à obtenir de l'aide pour l'exploitation d'un restaurant dans la municipalité de Messines.

800-3 Journée des bibliothèques – Salon du livre de l'Outaouais

M.B. 2016-02-01-042

Considérant la tenue de la journée des bibliothèques lors du Salon du livre de l'Outaouais le vendredi 26 février 2016 à Gatineau;

Considérant que la directrice générale a procédé à l'inscription de la responsable de la bibliothèque afin qu'elle puisse participer à cette journée;

Considérant l'implication bénévole de Louiselle Labarre au sein de la bibliothèque de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser la participation de madame Labarre à la journée des bibliothèques lors de la tenue du salon du livre qui se tiendra le vendredi 26 février 2016.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Plaisirs d'hiver – Dimanche 21 février 2016 – Comité des loisirs

Note au procès-verbal

Une invitation de la part du Comité des loisirs à participer à la journée « Plaisirs d'hiver » qui se tiendra le dimanche 21 février 2016 à la patinoire. Cette invitation sera aussi annoncée à la radio CHGA.

800-5 Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) - Demande de soutien financier

M.B. 2016-02-01-043

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de verser la somme de 100\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) comme soutien financier pour l'année 2016. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-02-01-044

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière